

Union des communes vaudoises



## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **RIE III et parascolaire : les communes unies défendent leur ligne**

Les membres des deux Associations, réunies en assemblée ce jeudi 10 septembre à Yverdon-les-Bains, ont validé d'un seul tenant la ligne défendue par leurs comités respectifs : ancrer dans la loi (LAJE) une contribution cantonale évolutive et plus importante qu'annoncée. Ils ont aussi exprimé un important raz-le-bol par rapport à la pression financière constante exercée sur les communes. Les dossiers « accueil de jour » et réforme sur la fiscalité des entreprises (RIE III) ont été joints dans le projet défendu par le Gouvernement vaudois ; les associations de communes, - UCV et AdCV, - ont déjà marqué ensemble leur désaccord face à cette approche qui mélange deux politiques distinctes.

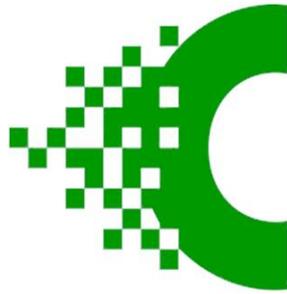
Les communes sont prêtes à assumer leur responsabilité en matière d'accueil parascolaire et à développer cette prestation. Les coûts liés aux structures d'accueil à mettre en place dans les années à venir se chiffrent en centaines de millions. Et dans ce dossier, si les communes ne s'accordent pas avec l'Etat sur la façon de répartir la facture, le risque est majeur de ne pas arriver à réaliser la mise en œuvre attendue, tout simplement. Les membres ont donc mandaté leurs organes faitiers afin de poursuivre le débat dans le cadre parlementaire cet automne.

Pour rappel, les communes ont déjà marqué leur soutien à la réforme sur la fiscalité des entreprises, et même son entrée en vigueur anticipée en 2017, comme le recommande le Gouvernement vaudois. Cependant, elles demandent la compensation des impacts financiers engendrés par ce calendrier avancé : 25.6 millions de pertes fiscales pour les communes sur 2017 et 2018. La délégation du Conseil d'Etat n'est pas entrée en matière, de même que la commission des finances du Grand Conseil, laquelle n'a pas suivi les amendements déposés ; la Cofin a en revanche déposé une motion à l'attention des Députés.

« Cette motion renvoie à un éclairage approfondi sur la situation financière actuelle des communes ; elle mélange des thématiques qui n'ont rien à voir entre elles, c'est une manière de dévier l'attention », relève Claudine Wyssa, Présidente de l'UCV.

### **Ecole à journée continue : la réalité des chiffres**

Le devoir des collectivités publiques, c'est de mettre en place « l'école à journée continue », conformément à la volonté populaire arrêtée en votation. Et sur ce terrain, les communes marquent leur volonté d'avancer et de développer ces prestations aux familles dans le domaine parascolaire. Elles n'ont pas attendu la traduction légale de la nouvelle disposition constitutionnelle (art. 63a) ; elles ont pour la plupart déjà prévu des locaux au gré des constructions scolaires. Pour la mise en œuvre opérationnelle, les discussions en cours au sein de la plate-forme parascolaire Etat/communes doivent encore finaliser certaines modalités.



Union des communes vaudoises



Sur le plan financier, c'est une autre paire de manches. « Nous revendiquons une responsabilité partagée avec le Canton tout en assumant notre rôle principal dans le domaine parascolaire », souligne Joséphine Byrne Garelli, Présidente de l'AdCV. « Mais si l'Etat continue de considérer que sa participation au financement de la Fondation d'accueil de jour des enfants (FAJE) est « à bien plaisir » ou à prendre comme une compensation aux pertes liées à l'anticipation de la réforme sur la fiscalité des entreprises, nous n'y arriverons jamais. »

Les chiffres parlent d'eux-mêmes (cf. tableaux en annexe). Le développement de cette prestation publique a un coût très élevé : de 394 millions en 2015, les charges dépasseront les 650 millions en 2022! Aujourd'hui, l'Etat participe à hauteur de 7.7% des coûts globaux du pré et parascolaire (30.5 millions) ; les communes pour près de 43% (env. 190 millions). Le reste est principalement financé par les parents en fonction de leurs revenus (plus de 150 millions) et les employeurs via une participation accrue à la FAJE prise sur un pourcentage de la masse salariale (25 millions), plus quelques dons et autres contributions diverses.

Dans son projet, l'Etat prévoit d'augmenter sa participation financière à 67 millions en 2022, toujours sur la base d'un décret ; ce montant représente environ 10% des coûts globaux. En suivant ce modèle, la participation des communes s'élèverait à 272.5 millions en 2022 (40.7%).

### **Ce que les communes revendiquent**

Les communes revendiquent une répartition des charges basée non pas sur une logique de subvention, mais sur un vrai partenariat, seule garantie pour répondre aux attentes légitimes des familles. En substance, cela signifie une participation de l'Etat évolutive et plus importante, et dans le cadre d'un mécanisme ancré dans la loi dès 2016 et pas par décret.

Selon le modèle proposé par les communes vaudoises, la contribution du Canton passerait de 10 à 16% des coûts globaux en 2022, soit environ 108 millions, et celle des communes se situerait à 35%, soit un peu plus de 230 millions, une différence évaluée à 40 millions. Réunies sous une seule bannière, les associations de communes s'efforceront de faire entendre leur voix au Parlement.

Pully, le 11 septembre 2015

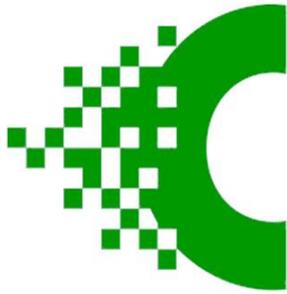
### **Renseignements :**

**Claudine Wyssa**, Présidente de l'Union des communes vaudoises, 079 425 17 78

**Joséphine Byrne Garelli**, Présidente de l'Association de communes vaudoises, 079 210 41 63

### **Annexes :**

- **Tableau** d'évolution des coûts liés à l'accueil de jour **selon la proposition de l'Etat**
- **Tableau** d'évolution des coûts liés à l'accueil de jour **selon la proposition UCV-AdCV**



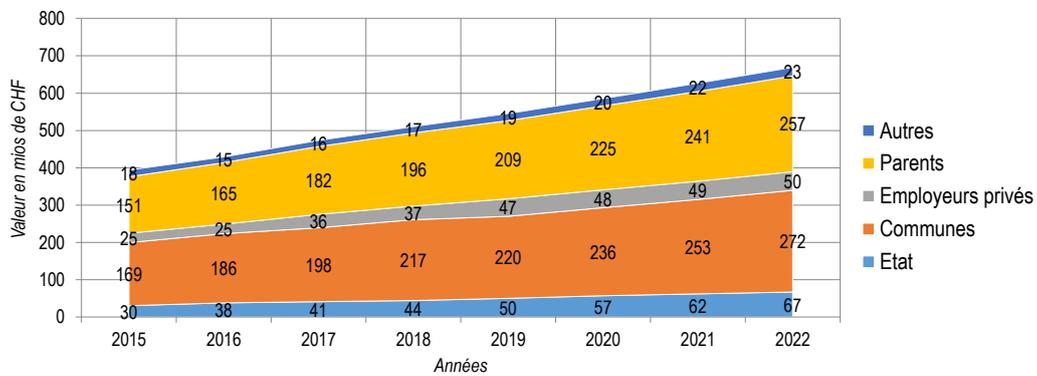
Union des communes vaudoises



## Sur les aspects financiers



Evolution de la répartition des coûts selon proposition de l'Etat (en mios de CHF)



10.09.2015

Parascolaire – Assemblée UCV-AdCV

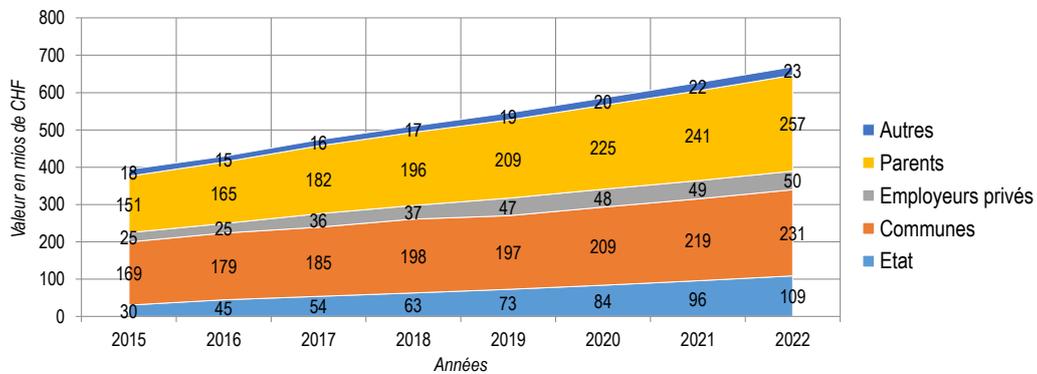
10



## Sur les aspects financiers



Evolution de la répartition des coûts selon proposition UCV/AdCV (en mios de CHF)



10.09.2015

Parascolaire – Assemblée UCV-AdCV

11